

Séance du 14 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Date de la convocation		
08/06/2023		
Date d’Affichage		
15/06/2023		

DCM N° 2023-49

L’an deux mil vingt-trois

Et le quatorze juin

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni, avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

18 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, ALBERTINI Francine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTE Christine, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle, MARTEL Enzo.

6 Membres absents excusés (procurations) :

M. FINI René a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

MME CROCE-AJACCIO Catherine a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie-Dominique

M. FABRIZY Bernard a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

M. LECA Jean-Louis a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis

MME PORTA Marine a donné procuration à MME VEISON MARCELLI Nathalie

MME FICO Aurélie a donné procuration à M. MARTEL Enzo

5 Absents : BATTESTI Gilles, SILVESTRI Dominique DARNAUD Laure, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael

Madame MALAFRONTE Christine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Monsieur POZZO DI BORGO Louis, 1^{er} Adjoint au Maire, expose :

Révision de l’Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement n° 1 (OP 104- Création de huit logements communaux).

VU l’instruction budgétaire et comptable M.57,
VU le règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° 2023-03 du 21 février 2023,
VU la délibération n° 2023-27 du 11 avril 2023 qui ouvre une Autorisation de Programme pour l’opération d’équipement 104 « Création de huit logements communaux » d’un coût global prévisionnel de 1 354 448 €, et repartit les crédits de paiement sur deux exercices :

CP2023 : 1 161 787 €

CP2024 : 192 661 €

CONSIDERANT qu’au vu des offres reçues suite à la Procédure de Marché Adaptée, il importe de réévaluer l’Autorisation de Programme de l’opération d’équipement 104 « Création de huit logements communaux » ainsi que les crédits de paiement comme suit :

N°AP	LIBELLES	MONTANT PREVISIONNEL AP	CP 2023	CP2024
1	CREATION DE HUIT LOGEMENTS COMMUNAUX			
OP104	DEPENSES :			
	Montants prévisionnels initiaux	1 354 448,00 €	1 161 787,00 €	192 661,00 €
	Augmentation	77 002,00 €	10 253,00 €	66 749,00 €
	Montants révisés n°1	1 431 450,00 €	1 172 040,00 €	259 410,00 €

OUI l'exposé de Monsieur POZZO DI BORGO Louis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- **d'approuver** le nouveau coût global de l'opération « Création de huit logements communaux », à savoir : 1 431 450 € ainsi que la nouvelle ventilation des Crédits de Paiement de l'AP/CP n° 1.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement.

CONSTATE

- que les crédits nécessaires ont été inscrits, en section d'investissement – opération 104, sur la décision modificative budgétaire n° 1 adoptée ce jour à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Michel SIMONPIETRI


